



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/04/23-16 Du conseil municipal du 23 avril 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260423-DEL26-04-23-16-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception en préfecture : 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.
Formant la majorité des membres en exercice
Absent(s) excusé(s) : Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.
Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 15		

Monsieur Arnaud COUILLARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026 – BOUGE TA BLOUETTE

Mesdames Lydie MALERBA, Sandra YBERT et Messieurs Julien CHATELLIER, Antoine FANFANI, Arnaud COUILLARD ne prennent pas part au vote.

L'association Bouge ta Blouette sollicite le renouvellement de leur subvention pour l'année 2026.

Après avoir délibéré et à la majorité des votants, le conseil municipal :

- **ACCORDE**, à l'association, la somme de 300€ pour le fonctionnement de l'association et de 700€ pour l'organisation de l'arbre de Noël.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026, section fonctionnement.

Le secrétaire de séance
Arnaud COUILLARD

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 27 AVR, 2026

Publication sur le site internet le 27 AVR, 2026